

James Guillaume, historien de la Révolution française

Ce texte fait partie d'un ensemble de texte originaux de Marc Vuilleumier sur James Guillaume qui sont publiés en ligne à l'adresse <https://archives-vuilleumier.ch/000-sommaire>.

Marc Vuilleumier

Dès sa jeunesse, James Guillaume avait été attiré et passionné par la Révolution française. À son arrivée à Paris en 1878, il s'était plongé dans son histoire, afin d'élaborer certaines notices du *Dictionnaire de pédagogie*, n'hésitant pas, pour cela, à aller bien au-delà des dimensions habituelles d'un article de dictionnaire et à publier, sous cette étiquette, de véritables monographies historiques. Il s'agit donc d'étudier de manière plus systématique son activité d'historien de la Révolution, tant au sein des institutions historiques auxquelles il s'est associé que dans ses rapports avec les courants de l'historiographie qui se mettaient en place à l'occasion et au lendemain du centenaire de 1789. Enfin, il s'agira de ne pas oublier l'œuvre de vulgarisation que Guillaume avait déjà entreprise dans sa jeunesse au sein de l'Internationale et qu'il reprendra, au XX^e siècle, dans la presse syndicale et dans des conférences.

La Révolution française, revue historique, avait été lancée le 14 juillet 1881 par les éditeurs et marchands d'autographes Charavay frères, sous la direction d'Auguste Dide, un ancien pasteur protestant libéral, devenu un homme politique républicain très actif¹. En 1885, Étienne Charavay proposait la formation d'une Société d'histoire de la Révolution française, analogue à celles qui s'étaient déjà constituées pour d'autres sujets et d'autres périodes de l'histoire. Comme le centenaire de 1789 approchait, Ferdiand Buisson avait présenté un rapport, en 1880, proposant la formation d'une commission chargée de rechercher et de publier les documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique de 1789 à 1808. Le 28 novembre 1881, le ministre Paul Bert l'accepta et forma une commission à cet effet dont le secrétaire était Buisson. En 1885, Buisson se fit remplacer par James Guillaume, nommé à ce poste le 1^{er} octobre, lequel remercie le ministre. Dès l'année suivante, il recevra une indemnité de 2000 fr. par an pour cette tâche, payable par trimestre². Buisson lui ayant fait remarquer qu'il y aurait intérêt à ce qu'il se fasse naturaliser, il avait aussitôt entrepris les premières démarches pour obtenir ce qu'on appelait alors l'admission à résidence, premier stade en vue d'une admission à la nationalité française, qu'il obtiendra en 1889.

¹Raymond Huard, « Aux sources de la commémoration du centenaire de 1789 : la vocation révolutionnaire du pasteur Auguste Dide », *Religion, Révolution, Contre-Révolution dans le Midi 1789-1799*, Colloque international de Nîmes 1989, Nîmes, J. Chambon, 1990, p. 197-211.

²Voir l'article de Jean-Claude Buttier, « L'édition des procès-verbaux des comités d'instruction publique de la Révolution française, le grand œuvre de James Guillaume », jguillaume.hypotheses.org/. Consulté le 17 mai 2024, à l'adresse <https://doi.org/10.58079/qkps>. Archives d'État de Neuchâtel (AEN), fonds James Guillaume (fonds JG) 30.1 à 30. 6.

Dès 1885, James Guillaume avait adhéré à la Société d'histoire de la Révolution française. En 1887, la direction de la revue passe à Alphonse Aulard, qui est alors chargé de cours d'histoire de la Révolution française à la Sorbonne ; un enseignement financièrement pris en charge par le Conseil municipal de Paris, à majorité républicaine. Par ses fonctions, Guillaume était entré en contact avec l'historien. Sur la base de ses propres travaux, appréciés par Aulard, une véritable amitié n'avait pas tardé à s'établir entre les deux. Guillaume avait été nommé secrétaire général adjoint de la Société d'histoire de la Révolution, puis secrétaire général. En feuilletant la revue, on peut voir, lors du compte rendu des assemblées générales annuelles, sa présence ; il y fait parfois une communication. En revanche, le soir, il n'assiste pas au banquet qui termine la journée.

Relevons parmi ses premiers travaux ses *Notes sur l'instruction publique de 1789 à 1808 ; suivie du catalogue des documents originaux existant au Musée pédagogique et relatifs à l'histoire de l'instruction publique en France durant cette période*³. Une publication certainement utile pour les utilisateurs de la bibliothèque et qui formait en quelque sorte le point final de ses recherches pour le *Dictionnaire de pédagogie*.

Autre travail significatif : la réédition du petit ouvrage de Georges Pouchet consacré aux sciences pendant la Terreur, avec un avertissement, des notes et des corrections⁴. Ce travail, paru originellement dans la *Philosophie positive* d'Émile Littré et Grégoire Wyrouboff en 1873, devenu introuvable, confirmait et complétait les résultats obtenus en 1868 par Eugène Dupois, dans son *Vandalisme révolutionnaire*, ouvrage très apprécié par Guillaume. « L'an II marque réellement une date importante dans l'histoire des sciences françaises », écrivait Pouchet, qui montrait qu'elles avaient sauvé le pays. Et Guillaume d'ajouter : « Le grand Comité de Salut public qui sut grouper autour de lui les savants et les artistes et les associer à son œuvre mérite qu'on "lui rende cette tardive justice, que plus qu'aucun gouvernement au monde il a honoré les sciences et compris leur rôle social". » En bon historien, Guillaume a soigneusement distingué ses apports et corrections (certaines cotes d'archives avaient été modifiées) du texte de l'auteur.

Plus tardif, un volume intitulé *La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen 1789* est un recueil de textes qui, à côté de la Déclaration votée du 20 au 26 août 1789, comprend des extraits de quelques déclarations américaines de 1776, des passages des procès-verbaux et des projets de l'Assemblée constituante française, ainsi que les textes des autres déclarations de 1793⁵. Guillaume indique enfin ce que les principes de 1789 ont apporté dans les Constitutions de 1799

³Paris, Musée pédagogique de l'État, Paris, Delagrave, 1888, 46 p. Réédité en 1948, par le Musée pédagogique.

⁴*Les sciences pendant la Terreur*, d'après les documents du temps et les pièces des Archives nationales, par G. Pouchet, avec avertissement, notes et corrections par J. Guillaume, Paris, Société de l'histoire de la Révolution française, 1896, 60 p.

⁵Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1900. Un exemplaire corrigé et muni de quelques notes supplémentaires de la main de James Guillaume est conservé aux Archives d'État de Neuchâtel, AEN, fonds JG 43.1 . La présence de cet ouvrage semble prouver que Guillaume songeait peut-être à le faire rééditer.

à 1875. En somme, un livre qui constitue l'ancêtre et le modèle de beaucoup d'autres publications qu'on verra fleurir autour de 1989. Il paraissait à la fin d'une époque particulièrement agitée de l'histoire de la république : affaire Dreyfus, boulangisme, scandales divers... Les républicains avaient besoin de se ressaisir et l'ouvrage arrivait au bon moment.

Mais il fallait aussi compter avec les enseignants et leurs élèves. Aussi Guillaume, ayant découvert un *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français*, élaboré en 1793 pour l'édification des jeunes générations, en avait reproduit les cinq numéros dans la *Revue pédagogique*, en 1896. En 1909, ayant trouvé le manuscrit du dernier numéro, il le publia dans la même revue⁶.

Parmi ses publications sur la Révolution française, ce sont ses *Procès-verbaux des actes du Comité d'Instruction publique de l'Assemblée législative*, parus l'année du centenaire, en 1889, suivis par ceux du Comité de la Convention, qui sont certainement son œuvre la plus importante, tant par leur longueur que par leur étendue. Le dernier volume, sur le Comité de la Convention, parut en 1907. Dans la *Révolution française*, Aulard parlait d'un « véritable monument d'érudition ». Aux procès-verbaux, « si maigres et si secs », Guillaume avait ajouté tous les documents utiles complémentaires qu'il avait pu trouver. « Il y a là une foule de renseignements sûrs et instructifs, le plus souvent neufs, sur l'évolution générale de l'esprit public et en particulier sur le développement de l'école laïque. Que d'études, que de monographies, que de livres utiles pourront sortir de ce vaste magasin de faits et de documents ! » Il était facile de s'orienter dans chaque volume par les « magistrales préfaces » de l'auteur. Un septième tome était prévu, avec une table alphabétique et analytique, des errata et de copieux addenda. En outre, Guillaume préparait, « dans la même collection, un recueil analogue pour l'histoire de l'instruction publique sous le Directoire »⁷.

Dans la *Revue pédagogique*, Buisson n'avait pas été moins élogieux, lors de la parution du premier volume, consacré au Comité de la Législative. « J. Guillaume par son dispositif bibliographique et historiographique remettait en route la lecture critique de la Révolution. [...] Contre toutes les manipulations idéologiques et les citations tronquées, J. Guillaume restituait les énoncés dans leur contexte initial, là où les acteurs historiques s'étaient plu à entretenir les confusions et les jugements précipités. »⁸

Dans un recueil de textes sur les projets de l'époque révolutionnaire intitulé *Une éducation pour la démocratie*, Bronislaw Baczko relève que « nous disposons d'une œuvre monumentale, véritable mine de documents », les *Procès-verbaux* de James Guillaume⁹.

⁶AEN, fonds JG 43.1, 14 pages d'épreuves. *Revue pédagogique*, août, septembre et octobre 1896; 15 mars 1909.

⁷Alphonse Aulard, *La Révolution française*, t. 53, juillet-décembre 1907, p. 80-81. Le texte sur le Directoire et sur la période antérieure à la formation de l'Université napoléonienne, inachevé, n'a pas été conservé dans les manuscrits de James Guillaume.

⁸Ferdinand Buisson, *Revue pédagogique*, 15 novembre 1889, p. 14-15.

⁹Bronislaw Baczko, *Une éducation pour la démocratie. Textes et projets de l'époque révolutionnaire*, Genève, Droz, 2000, p. 63. Deuxième édition revue et corrigée d'un texte paru

Plus critique et plus modeste, Guillaume, dans une lettre à son ami Pierre Kropotkine, qui, s'intéressant à la Révolution, envisageait de se procurer l'ouvrage : « Seulement mes volumes sont absolument illisibles, ce sont des matériaux, ce n'est pas un livre d'histoire ; et à moins que tu ne voulusses faire un travail sur un sujet spécial, ils ne te serviraient à rien et t'encombrent par leur dimension et leur poids (chaque volume pèse 3 à 4 kg.). »¹⁰ Modestie de l'auteur, certes, mais aussi vue précise des besoins de Kropotkine.

Le premier volume, sur l'Assemblée législative, paraît donc en 1889. Par la suite, c'est tous les trois ans que paraissent les volumes (quatre ans entre 1897 et 1901, à cause de la maladie de Guillaume). Un effort et une ténacité remarquables dans ces longs dépouillements d'archives et de publications diverses.

Lors de la sortie du premier volume des procès-verbaux de la Convention, le 1^{er} février 1892, Guillaume en envoya un exemplaire à son père, dont c'était l'anniversaire. Les commentaires qu'il en donne méritent l'attention. C'est un énorme recueil de documents « qui ne sont pas même classés méthodiquement (je n'en avais pas le droit) et qui se présente au hasard de l'ordre chronologique des procès-verbaux ». Si son père veut se faire une idée générale, qu'il lise les pages XVI à LVI de l'introduction :

une esquisse de l'histoire des plans d'instruction publique, qui est quelque chose d'entièrement neuf. Personne jusqu'ici n'avait essayé de débrouiller cette matière très obscure, restée inconnue, ou bien dénaturée à dessein : c'est la première fois que sur ce point, l'histoire positive et documentaire vient prendre la place soit de la légende, soit du vide absolu. Mais ceci n'est qu'un commencement : les résultats les plus curieux de mes recherches – de véritables révélations pour ceux qui s'intéressent à ces études – seront dans le second et troisième volume. Mon second volume est en bon train : le gros œuvre en est achevé ; mais j'ai encore d'innombrables points de détail à élucider, et cela me demandera encore au moins deux ans de minutieuses recherches.¹¹

Lors de sa convalescence à Monruz, en 1899, James avait repris son travail sur les procès-verbaux de la Convention. Son gendre, Albert Chaix, était en mauvaise santé et sans travail à Paris. Aussi lui proposa-t-il de l'aider en allant dépouiller pour lui, aux Archives nationales, la documentation de la période thermidorienne (7 thermidor, an II – 11 fructidor), qui formerait le quatrième volume de ses procès-verbaux de la Convention. Il lui offrait 1 fr. par page de texte imprimé, ce qui devait représenter environ 45 à 46 pages ; il pensait qu'en 2 heures Albert pourrait faire 4 ou 5 pages. Il lui donnait toutes les références et un mot de recommandation pour le directeur des Archives nationales. Qu'il n'oublie pas d'apporter sa plume, les Archives fournissant l'encre à leurs lecteurs ! Cette

d'abord en 1982.

¹⁰Bibliothèque de Genève (BGE) Microfilm F 1144, 10 novembre 1902.

¹¹AEN, fonds de la famille Georges-Émile Guillaume (fonds GEG) I/5.

série de lettres, du 18 janvier au 3 avril 1899, a le mérite de nous fournir des indications sur la méthode de travail de Guillaume¹². Auparavant, il avait disposé des services d'une copiste qui lui avait fourni le texte des registres des procès-verbaux. Ce texte, il l'avait fait composer et tirer par l'Imprimerie nationale, puis avec ces épreuves, à la plume, il l'avait transformé en celui des minutes du comité, avec toutes ses adjonctions diverses. Guillaume avait été très satisfait du travail de son gendre ; certes ce dernier avait mal déchiffré certains noms propres, mais l'historien a pu sans peine rétablir l'identité des personnages.

Après l'achèvement des six gros volumes des *Procès-verbaux*, en 1907, il restait encore la publication du volume de *Tables*, comprenant aussi quelques compléments et rectifications. Un immense travail, lui aussi. À tel point que lorsque Guillaume l'eut achevé en avril 1914, sur sa demande, l'Imprimerie nationale où paraissait l'œuvre lui envoya une de ses voitures « pour prendre les 18 paquets de manuscrits de la table des matières de vos *Procès-verbaux du Comité de l'Instruction publique de la Convention*¹³ ». Disons simplement qu'après un rapide examen de la sous-commission, l'imprimerie commença son travail, bientôt interrompu par la guerre. La maladie puis la mort de Guillaume retardèrent encore les choses, bien qu'Aulard ait trouvé quelqu'un pour se charger du travail de déchiffrer les notes de James et de surveiller leur impression. Une somme de 2000 fr. aurait été déduites pour cela des 4000 fr. de droits d'auteur que Guillaume aurait dû toucher pour son travail¹⁴. Finalement, le volume finira par sortir en... 1958.

Comme on l'a vu, Guillaume songeait à poursuivre par une étude sur l'instruction publique pendant le Directoire. Pour cela, en décembre 1908, il a emprunté à la Bibliothèque Sainte-Geneviève 34 volumes des procès-verbaux du Conseil des Cinq-Cents et de celui des Anciens, plus 4 volumes in-folio du *Moniteur*. Bien que la période ne soit pas celle qui l'attire le plus, il affirme prendre plaisir à ce travail¹⁵.

Ajoutons cette petite note vengeresse, glissée dans l'article « Consulat » du *Nouveau Dictionnaire de pédagogie*. Bonaparte avait fait nommer un aumônier dans chaque lycée : « Il y ajoutait un moyen d'éducation que les jésuites n'avaient pas connu : la discipline militaire. » Les élèves étaient organisés en compagnies, avec sous-officiers, et, précisait le texte de Bonaparte, « le signal de tous les exercices sera donné au son du tambour ».

La fin du travail entrepris par Guillaume aurait pu être la constitution de l'Université impériale, adoptée le 4 juillet 1806 mais promulguée le 17 mars 1808. Rappelons que cette université rassemblait, au sein d'académies regroupant

¹²AEN, fonds GEG I/6.

¹³AEN, fonds GEG II/1, 8 avril 1914.

¹⁴AEN, fonds JG 57, correspondance d'Aulard avec Guillaume et la fille de celui-ci. En plus : fonds JG 52.6, 67.10.

¹⁵AEN, fonds JG 25.57, 11 décembre 1908, lettre à sa fille. Quand Guillaume quittera Paris, en mars 1915, une attestation du gardien chef de la Bibliothèque Sainte-Geneviève reconnaît avoir reçu de M. Guillaume, le 26 mars 1915 : 4 volumes du *Moniteur*, 34 volumes des procès-verbaux du Corps législatif. Fonds JG 10.6.

chacune les départements dépendant d'une cour d'appel, tous les enseignements : les facultés proprement dites, les lycées, collèges et institutions d'enseignement les plus diverses, enfin les petites écoles (primaires). Malheureusement, comme on l'a déjà vu, nous ignorons tout du travail effectué par l'historien, car les papiers qu'il avait dû accumuler sur ce thème ne nous sont pas parvenus.

James Guillaume, très impliqué dans tout ce qui touchait à l'histoire de la Révolution, ne pouvait demeurer à l'écart de la grande querelle entre Albert Mathiez et Alphonse Aulard. Mathiez, ancien étudiant d'Aulard, s'était détaché de son maître et menait contre lui une véritable guerre. Devenu robespierriste acharné, il ne pouvait pardonner à Aulard sa complaisance pour les orateurs de la Révolution et particulièrement Danton. D'où les attaques de Mathiez contre l'opportunisme et la vénalité de Danton. Mais ce n'était pas la seule attaque de l'ancien disciple, qui s'en prenait au caractère même de l'œuvre de son ancien maître, l'accusant de superficialité et cherchant à le dévaloriser auprès de ceux qui le soutenaient.

Avant de voir quelle sera l'attitude de Guillaume dans ce conflit, il faut examiner quelle était son attitude envers Robespierre et ses partisans. Charles Vellay, ami de Mathiez, l'ayant félicité à propos de « votre admiration pour Robespierre [et] la juste sévérité que vous montrez à l'égard de Michelet », Guillaume lui avait aussitôt répondu, le 22 mars 1907 :

Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu. Je ne suis point un "fidèle" de Robespierre. J'honore sa sincérité son désintéressement, son courage ; je ne puis m'associer à ce que je considère comme ses erreurs ; et je déplore que la passion l'ait aveuglé à l'égard d'hommes comme Cloots et Chaumette. Je hais le mensonge : c'est pourquoi je proteste de toute mon énergie contre les outrages et les calomnies des thermidoriens ; et je défendrai avec la même impartialité la mémoire de Chaumette et de Babeuf. Du reste, ceux à qui va ma sympathie sans réserve, dans la Révolution, ce ne sont pas les chefs de file, qui tous, par quelque côté, prêtent à la critique : ce sont les obscurs sans-culottes, c'est la grande masse populaire dont les aspirations furent, en 1793, ce que sont encore celles de ce prolétariat parisien massacré en 1871, et qui lutte aujourd'hui avec la même vaillance pour l'égalité.

Quelques mois plus tard, Vellay lui ayant proposé de s'associer au petit noyau de la Société d'étude robespierriste qu'il organisait, Guillaume lui répond, le 10 décembre 1907, qu'il ne saurait « faire partie d'un groupement qui se donne comme but la glorification de Robespierre. [...] Cela ne veut pas dire que les travaux d'un groupe de "fidèles" ne puissent avoir leur utilité. [...] Aussi lirai-je avec intérêt – en me plaçant au seul point de vue que la tournure de mon esprit me permette d'adopter, celui de la critique historique impartiale et objective – les résultats de vos recherches, en gardant envers votre Société Robespierriste, comme envers toutes celles qui se donnent une étiquette spéciale

non réactionnaire, une attitude de neutralité sympathique. »¹⁶

Tout cela remonte à 1907, mais mérite d'être rappelé à propos d'une vive polémique de 1913-1914, où Guillaume intervint. Le 15 décembre 1913, *Le Matin* publia une lettre anonyme accusant le directeur des Archives nationales, Charles Victor Langlois, d'avoir fait détruire des documents qu'il aurait fallu conserver. Deux jours après, dans une entrevue avec la rédaction, Aulard reprit ces accusations. Le ministre de l'Instruction publique, René Viviani, déclara qu'aucun document n'avait été illégalement détruit et que ceux qui l'avaient été (en grande partie des bulletins scolaires) n'avaient que peu de valeur historique. Dès lors Langlois passa à la contre-offensive. S'appuyant sur les déclarations de deux érudits catholiques, dont Augustin Cochin, il accusa Aulard, ou les copistes qui travaillaient pour lui afin de préparer son édition des *Actes du Comité de Salut Public*, d'avoir annoté au crayon noir, bleu ou rouge, les documents qu'ils utilisaient dans la salle spéciale qui leur avait été attribuée dès 1889 pour leurs travaux. Après avoir cherché à minimiser les faits, Aulard laissa entendre que cela pouvait être l'œuvre de son collaborateur Auguste Kuscinski, décédé quelques mois auparavant. Jeter ainsi le soupçon contre un mort n'était pas très honorable. D'autant plus que Kuscinski avait été un historien consciencieux, dont les travaux sont encore appréciés aujourd'hui. Aulard fut plus convaincant dans sa contre-attaque, en s'en prenant à la procédure suivie pour la destruction des documents ; président de la commission qui aurait dû être consultée, il ne l'avait pas été. Mathiez, de son côté, ne demeurait pas inactif et multipliait les démarches contre Aulard : un mauvais historien, prétendait-il, qui se permettait toutes les manipulations pour sauvegarder son pouvoir. L'ardent robespierriste qu'était Mathiez s'en prenait à Aulard, défenseur de Danton ; et il le faisait avec la même passion que l'Incorruptible avait eue contre son adversaire. Ce qui pouvait étonner, c'est de voir l'anticlérical Mathiez faire cause commune avec des historiens catholiques, comme Auguste Cochin, dont les travaux sur les sociétés de pensée et la préparation de la Révolution sont tout à fait appréciables. C'était une lutte entre deux conceptions de l'histoire de la Révolution : celle d'Aulard, très attiré par les débats parlementaires, d'où son intérêt pour Danton, et celle de Mathiez, très attaché à Robespierre¹⁷.

C'est dans ce débat qu'intervint James Guillaume, aux côtés d'Aulard, mais dans un style bien différent, adapté à *La Bataille syndicaliste* où parut son texte, le 7 février 1914, sous le titre : « Puissances d'argent. Les Archives nationales et l'Empereur du Métro »¹⁸. Ce dernier, André Berthelot, « un des pires ennemis de la classe ouvrière », régnait en maître sur ses employés. L'année précédente, il avait fait interdire la vente de *La Bataille syndicaliste* dans les kiosques du métro. Il était le fils du célèbre chimiste, qui avait été ministre de l'Instruction publique dans le ministère Goblet et était mort en 1907 ; Guillaume qui l'avait peut-être

¹⁶James Guillaume, *Études révolutionnaires. Première série*, Paris, P. V. Stock éditeur, 1908, VI-400 p.

¹⁷James Friguglietti, *Albert Mathiez historien révolutionnaire (1874-1932)*, Paris, 1974, p. 103-106.

¹⁸Guillaume a récupéré le manuscrit de son article. AEN, fonds JG 11.13.

connu est très élogieux à son égard. Or André Berthelot est le beau-frère Langlois. Ce dernier, après des études sur le Moyen-Âge, avait pris la direction d'un Office d'information et d'étude qui avait fusionné avec la Bibliothèque scolaire de la rue Gay-Lussac, création de Ferdinand Buisson, et était devenu directeur du Musée pédagogique. Nommé directeur des Archives nationales, il avait donc ordonné la destruction de papiers inutiles, sans consulter la commission présidée par Aulard. Parmi ces papiers, les dispenses de stage pour les candidats à l'enseignement secondaire libre de 1850 à 1864, « c'est-à-dire des documents qui permettaient de constater, par des témoignages irrécusables, l'étendue des faveurs et privilèges accordés à l'Église, en matière d'enseignement secondaire, pendant les quinze premières années de la loi cléricale de 1850 » [la loi Falloux]. Aulard avait parlé à Langlois, puis avait écrit et s'était entretenu avec le ministre Viviani, sans résultat. C'est alors que Langlois avait, se fiant au témoignage de deux militants du cléricisme, ouvert une enquête interne, avant de transmettre la chose à Viviani qui fit nommer une commission d'enquête, laquelle, on l'a vu plus haut, mit fin au privilège accordé à Aulard et à ses collaborateurs de travailler dans une salle particulière. Collaborateur de *La Lanterne*, Aulard avait offert au journal sa démission, aussitôt acceptée par le quotidien, dont André Berthelot était l'un des plus gros actionnaires. *Le Matin*, qui avait interviewé Aulard, avait, lui aussi, tourné casaque. Viviani, ministre radical, était aussi un grand avocat d'affaires. « M. André Berthelot est un client à ménager », remarquait Guillaume. Et à la Chambre, les radicaux d'extrême gauche et les socialistes ne trouveraient-ils rien à dire, se demandait-il ? Et, reconnaissant que le sujet était plutôt de la compétence de Francis Delaisi ou de Charles-Ange Laisant, collaborateurs de *La Bataille syndicaliste* pour les affaires économiques, que de la sienne, il concluait : « C'est parce que, depuis trente ans, j'ai été l'un des plus assidus parmi les travailleurs qui consultent et publient les documents des Archives, que j'ai cru de mon devoir de parler, lorsque tant d'autres, dans le monde parlementaire et ailleurs, se taisent, qui devraient élever la voix. »

Ajoutons que l'article de Guillaume enserrait en quelque sorte un texte du secrétaire du syndicat général des Métropolitains de Paris, Raoul, protestant contre la violation d'une loi de 1884 par la direction du métro. Mais, malgré les efforts de Mathiez, l'affaire ne passionnait pas les foules et fut vite oubliée, au profit de l'assassinat du directeur du *Figaro* par l'épouse du ministre des Finances, Joseph Caillaux, un mois plus tard. Puis ce fut la guerre.

Autre initiative de James Guillaume, en 1911. Dans un article paru en première page de *La Bataille syndicaliste* du 25 octobre, il annonçait que les procès-verbaux de la Commune de Paris, celle de 1871, que l'on croyait détruits, ne l'étaient pas. La revue *La Révolution française* du 14 novembre suivant reproduisait l'article. Sans doute averti par quelqu'un¹⁹, il s'était rendu à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, avait demandé les procès-verbaux à un bibliothécaire,

¹⁹Ce pourrait être Georges Bourgin qui, le 13 février 1910, lui avait demandé des renseignements sur le secrétariat de la Commune, espérant que son correspondant aurait, par ses conversations avec les réfugiés de la Commune en Suisse, quelque information sur le sujet. AEN, fonds GEG II/1.

sur lequel il ne tarit pas d'éloges, lequel les lui avait aussitôt apportés. Il les avait rapidement parcourus et les avait comparés avec ce qui en avait été publié dans le *Journal officiel* de la Commune. Ce dernier avait commencé par une publication intégrale, puis, par la suite, des coupures avaient été opérées et, en mai, la Commune ayant décrété qu'elle siégeait désormais à huis clos, c'est l'ensemble des procès-verbaux suivants qui demeuraient inédits. D'où venait cette croyance en leur destruction ? « D'après un récit que m'avait fait Max Nettlau, écrit Guillaume, le membre de la Commune Charles Amouroux qui se trouvait, au moment de l'irruption des Versaillais, chargé des papiers du secrétariat, les avait brûlés ; et, disait cette mauvaise langue de Vésinier (l'un des secrétaires de la Commune, de qui Nettlau tenait cette histoire), il avait rendu un fier service aux Communards en détruisant un monceau d'inepties dont la divulgation eût considérablement nui à la mémoire des combattants de 1871. » En fait, Amouroux avait chargé le journaliste E. Mayer de prendre les procès-verbaux à l'Hôtel-de-Ville et de les cacher, ce qu'il avait fait. Par la suite, ce dernier les avait donnés au Musée Carnavalet, consacré, comme on le sait, à l'histoire de Paris. Lors de la fondation de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, en 1898, ils y avaient été transférés.

James Guillaume avait proposé à la Commission de recherche sur l'histoire de la Révolution française et de l'époque contemporaine, dont il était membre, la publication intégrale et critique de l'ensemble du texte

avec tous les passages supprimés et les comptes rendus des "Comités secrets". La chose, pour moi, ne fait pas de doute. La publication d'un semblable document s'impose. Les documents de la Révolution française [...] ont été imprimés ou sont en cours d'impression à l'Imprimerie nationale. C'est grâce à cette publication, on le sait, qu'une impulsion considérable a été donnée à l'étude du grand mouvement révolutionnaire de la fin du XVIII^e siècle, et l'histoire de ce mouvement s'en est trouvée complètement renouvelée. La Commune de 1871 a été le principal épisode, jusqu'à présent, d'un autre mouvement qui ne le cède pas en importance à la Révolution de 1789-1799, qui en est la continuation et l'achèvement : une édition critique des procès-verbaux de la Commune, faite également à l'Imprimerie nationale, dans les mêmes conditions de sincérité et avec la même méthode objective, ne pourra manquer d'être réclamée et obtenue par les historiens.²⁰

Assurément, les membres de la commission, dans leur majorité, ne voyaient pas dans la Commune et dans le mouvement ouvrier du XX^e siècle la continuation et l'achèvement de la Révolution, mais ils se prononcèrent en faveur de la publication. Malheureusement, son premier tome ne paraîtra qu'en 1924 et le

²⁰*La Révolution française*, 14 novembre 1911, cité dans Georges Bourgin et Gabriel Henriot, *Procès-verbaux de la Commune de 1871*, édition critique, t. I (mars-avril 1871), Paris, Éditions Ernest Leroux, 1924, p. 16 ; t. II (mai 1871), Paris, Imprimerie Lahure, 1945, 616 p. olume élaboré essentiellement par Amédée Dunois.

second en... 1945.

Le travail monumental de James Guillaume fut très vite reconnu. Le 8 mars 1908, un dimanche après-midi, dans la salle Edgard Quinet de la Sorbonne, c'était l'assemblée générale de la Société d'histoire de la Révolution. James Guillaume, secrétaire général adjoint, y assistait et y présenta une communication sur la destruction des tombeaux des rois. Puis Camille Bloch, secrétaire général, annonça qu'« un acte de justice avait été accompli, dont un des nôtres a bénéficié ». Le prix Peyrat, créé en 1907 par la marquise Arconti-Visconti en hommage à son père Alphonse Peyrat, journaliste républicain sous le Second Empire, avait été attribué à James Guillaume pour sa publication des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*²¹. Une décision prise à l'unanimité, ajoute Bloch qui précise :

Je n'hésite pas à violer le secret des confidences reçues : quand le résultat de la délibération officielle fut proclamé, M. Guillaume fut avisé par une lettre particulière d'un membre de la Commission [...]. Il répondit en demandant "comment cela s'était fait ?" Le lauréat ignorait même l'existence du prix. Ne désespérons donc pas, Messieurs, il existe encore des hommes désintéressés et il y a aussi des hommes justes ; soyons fiers de ce qu'il s'en trouve précisément parmi nous.²²

Tapuscrit original Marc Vuilleumier, « Guillaume, historien de la Révolution française », CT MVU-D-008

Suggestion de citation

Vuilleumier Marc, « James Guillaume, historien de la Révolution française », *Biographie inachevée de James Guillaume*, 05.04.2025, https://www.archives-vuilleumier.ch/006-hrf/006_hrf.pdf

²¹Doté d'un montant de 3000 fr., le prix était décerné au meilleur ouvrage imprimé en français relatif à l'histoire de France depuis 1774. La marquise, qui tenait un salon républicain et dreyfusard fréquenté par tous les intellectuels et hommes politiques de renom, a été l'objet de quelques études, dont celles de Gérard Baal, « Un salon dreyfusard, des lendemains de l'Affaire à la Grande Guerre, la marquise Arconti-Visconti et ses amis », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1981.

²²Camille Bloch, *La Révolution française*, t. 54, avril 1908, p. 289-299.